

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Rhéaume](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fb6f3fd3776d8d0570a8efa9>

Date d'obtention : 2021-04-23 16:44:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode vise à guider nos interventions et par le fait même, à uniformiser nos interventions. Elle nous permet d'agir rapidement et de limiter les dégâts (limité les impacts négatifs sur les victimes et également les autres élèves impliqués). Cela rassure les élèves ainsi que les parents (augmente le sentiment de sécurité).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne savais pas que de demander à regarder les images afin de s'assurer que nous sommes bien face à un cas de Sexto était illégale. Je me sens mieux outiller à intervenir. De plus, j'aurais eu tendance à interroger l'élève mal intentionné au lieu de communiquer avec la police quand je doute d'un cas de malveillance. Et qu'une fois que la police intervient, Je ne dois plus intervenir (cela devient leur dossier).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de respecter toutes les étapes de la trousse pour être certaine de poser les bonnes questions aux jeunes impliqués (victimes). De ne pas regarder les images ou vidéos mais de simplement me fier aux réponses pour savoir si je suis face à une situation qui nécessite l'intervention de la police. Je vais m'assurer de confisquer le cell de l'élève que je juge malveillant (lui demander de le mettre en mode avion) sans l'interroger. Et contacter la police aussitôt que je pense que je suis face à un geste malveillant.